



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E182673

VALABLE JUSQU'AU 01/06/2024

ÉDITÉ LE 04/04/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/03/2019

Forme juridique : SAS

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Siret : 849 206 131 00013

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 10463102304

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 10463102304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : TB CREA BAIN

LE CHEMIN CREUX
22100 LANVALLAY

Téléphone : 02 96 83 49 02

Portable :

Site Internet :

E-mail : berthelot.tony22@gmail.com

Responsabilité légale :

BERTHELOT TONY PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	02/06/2022
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	02/06/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	02/06/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	02/06/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	02/06/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	02/06/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	02/06/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LOUDEAC
2, RUE CHARLES LANSARD
22600 LOUDEAC

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.